



# PRÉFÈTE DE L'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France Service Politiques et police de l'eau

Paris, le 21 OCT. 2021

Réf : Dossier n° 60-2021-00123

Avec accusé de réception

2021-2065

Fédération de l'Oise pour la pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
A l'attention de M. JOPEK, Président  
28 rue Jules Méline  
60200 COMPIEGNE

**Objet : Accord pour travaux au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la création de 16 pontons de pêche sur la rivière Aisne (60)**

Monsieur le Président ,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 8 septembre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, vous voudrez bien m'informer, avant le début des travaux, des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte-rendu de chantier, ainsi que les plans de récolement des ouvrages réalisés.

Concernant les aspects réglementaires liés au domaine public fluvial, Il vous appartient de prendre l'attache de Voies Navigables de France, gestionnaire du domaine, afin de finaliser les autorisations nécessaires à ces travaux (implantations contradictoires, accord travaux, convention d'occupation...).

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau auront libre accès aux installations objet de la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du département  
instruction loi sur l'eau

  
Véronique NICOLAS

Tél : 01 71 28 47 56

Affaire suivie par Isidore ANTON

Mél : [isidore.anton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:isidore.anton@developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière - CS 70027- 94307 VINCENNES Cedex

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

[www.drirea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drirea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)